

Procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 18h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric – DI MASULLO Vincenza - COLLIN Matthieu - TUAL Hélène - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : DECOMBLE Aurore

ABSENT : AZNAG Rachid

Elu secrétaire : *Matthieu Collin*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

↳ **40-2024 – Guichet Cœur de Savoie – soutien financier des projets de rénovation de l'habitat privé, proposition d'adhésion au Guichet - Rapporteur : Eve Buevoz**

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- 2022-2027, la Communauté de Communes met en place un guichet « Cœur de Savoie » donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent de participer au soutien financier des projets individuels et collectifs de rénovation de l'habitat privé. Ce guichet permet également aux communes adhérentes de mutualiser le travail d'instruction des dossiers de demande de subvention. La proposition de participation de la commune est calculée sur la base de l'aide intercommunale, elle-même définie dans le « Règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et les Communes Volontaires ».

Le conseil, à l'unanimité,

* Décide d'adhérer au « Guichet Cœur de Savoie » et d'apporter son soutien financier aux projets de rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH 2022- 2027 ;

* Décide que l'intervention communale débutera à compter du 1^{er} janvier 2025 et portera sur les thématiques suivantes et selon les taux de participation suivants :

Aide	Taux de participation (% de l'aide intercommunale)
Projets éligibles ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie)	<input checked="" type="checkbox"/> 25% <input type="checkbox"/> 50%

↳ **41/42/43/44-2024 – Intercommunalité, Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics et rapport d'activités 2023**

Rapporteur : Eve Buevoz

Mme le Maire présente les rapports annuels de 2023 : d'élimination des déchets, de l'assainissement non collectif et collectif ainsi que le rapport d'activités réalisés par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

Le conseil PREND ACTE des termes de ces rapports. Ils seront disponibles sur le site internet.

↳ **45-2024 – Hangar technique, Travaux de renforcement de la charpente - Attribution du marché**

Rapporteur : Patrick Carle

Par délibération du 26/09/2023, des travaux de mise aux normes électriques et de rénovation du bâtiment ont été approuvés. Cependant à la suite d'une étude de la structure du bâtiment hangar technique réalisée par le bureau d'études Ximeca, située à Sté Hélène du Lac, sur conseil du SDES, les conclusions du rapport mettent en lumière la non-conformité de la charpente au regard des normes de calculs de charpentes actuelles. C'est pourquoi, pour faire face à cette importante dépense, une demande d'aide financière au titre du FDEC 2025 a été déposée. Ces travaux devront être réalisés en amont des travaux de mise en conformité électriques prévus en 2024. Ces travaux sont donc importants à double niveau, puisqu'ils conditionnent les travaux de mise aux normes électriques et qu'ils sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise METAL SERVICES, domiciliée à Bourgneuf (73), pour un montant de 50 100€ HT. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

↳ **46-2024 – Projet de Tiers-lieu, validation de la phase PRO**

Rapporteur : Eve Buevoz

Par délibération du 5/03/2024, le projet de Tiers-Lieu sous la mairie a été approuvé et a reçu un avis favorable de la Région pour l'octroi d'une aide financière. La SAS Atelier Alpin, missionnée pour la maîtrise d'œuvre, a présenté le projet définitif ainsi que le calendrier prévisionnel en commission travaux. Cette phase projet définitif arrête les plans ainsi présentés, les matériaux définis, les surfaces détaillées des éléments du projet, et les solutions techniques et choix d'équipements retenus. Le coût prévisionnel des travaux au stade de la phase PRO s'élève à 95 133€ HT, maîtrise d'œuvre incluse. Le conseil, à l'unanimité, valide le dossier PRO et autorise la consultation des entreprises sur la base de ce projet arrêté. La consultation des entreprises sera lancée en ce début d'année.

↳ **47-2024 – Hangar technique, Convention de mise à disposition d'une travée pour l'AAF**

Rapporteur : Eve Buevoz

M. Benoît Grisard, président de l'association d'animation de Freterive (AAF) fait lecture de la demande de l'association de mise à disposition d'une travée du hangar communal. Cette travée permettra de stocker le matériel qui servira à organiser la fête patronale annuelle. Il sollicite la possibilité de réaliser le dallage du sol pour une meilleure utilisation de la travée.

M. Grisard Benoît ainsi que M. Baptiste Pajean membre du bureau de l'AAF, quittent la salle du conseil pour ne pas prendre part au vote. Le conseil, à la majorité, approuve la mise à disposition à titre gratuit d'une travée pour l'AAF; AUTORISE l'AAF à réaliser la dalle de la travée et PRECISE que les fournitures seront à la charge de la commune, qui reste propriétaire des lieux ; DIT qu'une convention sera rédigée et signée entre les deux parties.

↳ **48 - 2024 – Approbation de la Charte 2024-2038 du Parc naturel régional du Massif des Bauges**

Rapporteurs : Hélène Tual et Matthieu Collin

Un Parc naturel régional (PNR) est un précieux outil pour protéger la nature et accompagner le développement d'un territoire. Le territoire d'un PNR est classé par décret ministériel, pour une durée de 15 ans renouvelables. L'objet de la nouvelle charte, la troisième depuis la création du PNR du Massif des Bauges va permettre d'orienter les missions à venir, que ce soit dans le cadre de la préservation de la nature et des ressources, du mieux-vivre ensemble ou encore de l'adaptation au changement climatique. C'est à la fois un outil de réflexion sur l'avenir, mais également un véritable plan d'action.

Après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges, le conseil approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges 2024-2038 ainsi que ses annexes.

↳ **49 - 2024 – Personnel communal, avancement de grade au 1^{er}/12/2024 - Rapporteur :** Eve Buevoz

Suite à avancement de grade, le conseil décide la suppression de l'emploi de technicien principal 2^{ème} classe et la création de l'emploi de technicien principal 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2024.

↳ **50 - 2024 – Personnel communal, cadeaux offerts par la commune**

Rapporteur : Eve Buevoz

M. Monin n'a pas pris part au vote et a quitté la salle. Le conseil, à la majorité, décide d'instituer le principe d'octroi d'un bon cadeau aux agents de la commune pour les fêtes de fin d'année.

↳ **51 - 2024 – Adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités proposé par le CDG73 et le CDG69**

Rapporteur : Eve Buevoz

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques. Le montant annuel de la participation en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixé pour une commune de 501 à 5 500 habitants à 0.95 euro par habitant (arrondi à l'entier inférieur). Ainsi pour la commune de Freterive, la participation s'élèverait à 603 euros. Compte tenu des avantages que la commune retire de l'accomplissement de cette mission, le conseil décide de renouveler l'adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités du CDG 69.

↳ **Questions diverses :**

• **Protection fonctionnelle**

Mme le Maire informe le conseil de deux demandes de protection fonctionnelle suite à menaces de mort à leur rencontre de M. Patrice Braems, adjoint et Mme Anne-Sophie Nepote-Vesino, conseillère municipale.

• **Chalet des greffeurs**

Suite à des dégradations répétées autour et à l'intérieur du chalet (feux, barbecue ...), le conseil propose qu'à l'avenir le chalet sera interdit à toute personne en cas de récidives de telles incivilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance,

Mathieu Collin



Affiché et mis en ligne sur le site le : 20 /11/2024

Mme le Maire,
Eve Buevoz

